

COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 mars 2024

Séance ordinaire du **12 mars 2024** - 20 h 30 - Salle du Conseil - Mairie

Nombre de conseillers :

En fonction : 15

Présents : 13

Absents : 02

Nombre de procuration(s) : 2

Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude, Maire

Secrétaire de séance : M. MOSCHLER Vincent

Date de convocation : 05 mars 2024

Membres présents : Mrs et Mmes BENTZ Hervé - DEMARE Alain - FREYD Damien - GRAUFEL Mélanie
LESNIAK Laurence - MOSCHLER Isabelle - MOSCHLER Vincent - OFFENBURGER Céline - RIEUX
Dominique - ROSFELDER Dominique - SCHOSSELER Daniel - URBAN Denis

Absent(s) excusé(s) : Mmes - SAETTEL Christiane (Mme SAETTEL a donné procuration à M. BENTZ Hervé)
et TANGHE Marielle (Mme TANGHE a donné procuration à Mme RIEUX Dominique)

3. FINANCES

3D/ Redevances d'Occupation du Domaine Public (RODP) télécoms pour 2024

En vertu du décret n° 2005-1676 du décembre 2005 relatif aux redevances et droits de passage sur le domaine public, le Conseil Municipal est appelé à fixer chaque année, le montant des redevances dues par les opérateurs de télécommunication. Ces redevances ne peuvent dépasser les montants plafonds prévus dans le décret.

Rappel : situation des infrastructures au 31/12/2023

Patrimoine total géré par Orange		
Artères aériennes	Artères en souterrain	Emprise au sol (armoire, bornes)
(km)	(km)	m ²
3.311	18.090	1.50

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- FIXE le montant de la redevance due par les opérateurs de télécommunication pour occupation du domaine public communal par application des montants plafonds fixés par décret, comme suit pour l'année 2024 :

Montants des redevances dues par les opérateurs de télécommunication en 2024		
Artères aériennes	Artères en souterrain	Emprise au sol (armoire, bornes)
€/km	€/km	€/m ²
64.36 €	48.27 €	32.18 €



Montants des redevances dues à Innenheim pour 2024		
Artères aériennes	Artères en souterrain	Emprise au sol (armoire, bornes)
€/km	€/km	€/m ²
213.10 €	873.20 €	48.27 €
1 134.57 €		

Par conséquent, les redevances dues pour 2024 sont de 1 134,57 €.

La secrétaire de séance,
Mme OFFENBURGER Céline



Délibération certifiée conforme.
Innenheim, le 18 mars 2024
Le Maire,
Jean-Claude JULLY.

Délibération publiée sur le site de la Commune d'Innenheim le 20 mars 2024.